

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE STE-NATHALENE DU 23 AVRIL 2014

Présidé par Jean-Michel PERUSIN, Maire.

Présents : Jean-Michel PERUSIN - Jean-François MARTINET - Brigitte AUDOUARD - Francis PAPONIE - Frédéric TACHE - Dominique CHEYROU - Chantal DESPLAT - Bertrand ROUQUIE - Aurélie MERCIER - Alexandre COUDERC - Serge KOLESNIKOFF - Guy FIGAROLI - Catherine COMBROUX - Nathalie CHAPOULIE.

Mr Cédric DUMONTEIL, adjoint au Receveur Municipal.

Excusée : Monique DUBOST.

Secrétaire de séance : Alexandre COUDERC.

.....

VOTE DU BUDGET GENERAL 2014

L'affectation du résultat du compte administratif 2013 au budget 2014 est le suivant :

- Excédent d'investissement de 9 695,34 € en recettes d'investissement
- Excédent de fonctionnement de 5 215,22 € reporté en recettes d'investissements.

Le budget primitif s'établit comme suit :

- investissements dépenses : 142 345,56 €
- investissements recettes : 142 345,56 €
- fonctionnement dépenses : 475 643,00 €
- fonctionnement recettes : 475 643,00 €

Le budget 2014 a été élaboré avec une augmentation des impôts de 2 % (les bases d'imposition ayant progressé, elles, de 0,9 %).

Plusieurs délibérations sont prises :

- Affectation du résultat,
- Approbation du budget primitif 2014,
- Approbation de l'état n° 1259 de notification des taux d'imposition.

Il est à noter :

- qu'il a été prévu au budget la vente d'un terrain au lieudit La Lignée pour le prix estimé de 30 000 € (investissements recettes)
- que des écritures d'ordre ont été inscrites concernant l'amortissement du fonds de concours voirie (communauté de communes)
- qu'un emprunt de 80 000 € doit être effectué au plus tôt, la trésorerie de la commune étant actuellement tendue (emprunt non effectué en 2013 ayant tari le fonds de roulement, échéances de prêts sur les 2 budgets tombant en janvier)
- que la ligne de trésorerie de 40 000 € ouverte en début d'année auprès de la Caisse d'Epargne doit être remboursée au plus tard le 29/09/14.

VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2014

L'affectation du résultat du compte administratif 2013 au budget 2014 est le suivant :

- Déficit d'investissement de 3 132,47 € en dépenses d'investissement
- Excédent de fonctionnement de 9 290,12 € reporté en recettes d'investissements.

Le budget primitif s'établit comme suit :

- investissements dépenses : 32 202,12 €
- investissements recettes : 32 202,12 €
- fonctionnement dépenses : 33 904,00 €
- fonctionnement recettes : 33 904,00 €

Il est à noter que des écritures d'ordre ont été inscrites au budget concernant l'amortissement des subventions déjà perçues, ainsi que l'amortissement des travaux d'assainissement.

Plusieurs délibérations sont prises :

- Affectation du résultat,
- Approbation du budget primitif 2014.

SITUATION DU RPI (école)

La menace de fermeture d'une classe à l'école de STE-NATHALENE (celle de CE1-CE2) à la prochaine rentrée scolaire 2014/2015 est avérée, alors que les effectifs prévisionnels à ce jour sont de 81 élèves.

Des réunions se sont succédées (commissions des affaires scolaires, maires du RPI) afin de défendre la classe menacée. Le maire a RDV le 26/4 à nouveau avec l'Inspection Académique. Un article doit paraître dans l'Essor ainsi qu'un mot dans les cartables des élèves.

DELIBERATIONS

Plusieurs délibérations sont prises :

- désignation des délégués aux commissions communales et syndicats (notamment SIAEP de St Vincent et SDE24),
- indemnité de conseil et de budget pour le percepteur et son adjoint,
- titres irrécouvrables pour un montant de 2 542,77 € (loyers impayés par un locataire en 2008/2009),
- autorisation pour le maire à défendre la commune en justice (pour les dossiers contentieux en cours devant les tribunaux).

La date du prochain conseil municipal, qui aura lieu la **première quinzaine de mai**, n'a pas été déterminée.

La séance est levée à 20H00.